

ARRETE DU MAIRE


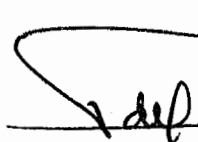
Le Maire de la commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ

ARRETE

Article 1° : Par arrêté municipal en date du mercredi 8 janvier 2025, le complexe sportif du stade de football « Jean-Pierre Sémenadisse » de COLAYRAC-SAINT CIRQ, et notamment le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement, sont suspendus d'utilisation du 8 janvier au 12 janvier 2025 inclus en raison du mauvais état des terrains dû aux conditions climatiques de ces derniers jours et à venir.

Fait à Colayrac-Saint Cirq, le 8 janvier 2025.

Le Maire



Pascal de SERMET